

37^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

**présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie**

- 12 février 2025 -

Précisions méthodologiques

L'Observatoire des Crédits aux Ménages propose chaque année, depuis 1989, une photographie détaillée de la détention des crédits immobiliers et à la consommation par les ménages et son évolution au fil des années. Il analyse aussi la perception que ces ménages peuvent avoir du poids des charges de remboursement de leurs emprunts. Et il s'enrichit d'un examen détaillé du sentiment que les ménages éprouvent à l'égard de leur situation budgétaire et financière.

Pour cela, l'Observatoire s'appuie sur une enquête réalisée par KANTAR en novembre de chaque année. Un questionnaire est adressé par voie postale à la fin du mois d'octobre auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages issu du panel « consommateurs » de KANTAR (Métaskope). La représentativité de l'échantillon s'évalue selon les critères socio-démographiques usuels issus de la structure du recensement INSEE de 2019 : région de résidence, catégorie d'agglomération, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et nombre de personnes au foyer.

Afin d'éviter les conséquences d'un vieillissement excessif du panel et remplacer les ménages démissionnaires ou les mauvais répondants, la base est renouvelée à hauteur d'un tiers environ chaque année.

La photographie des ménages présentée dans le cadre de la 37^{ème} vague de l'Observatoire a été prise en novembre 2024. Le taux de réponse à l'enquête postale est élevé (72,7 %), à un niveau plus élevé que les années précédentes (par exemple, 66,8 % en 2023) : 9 456 ont répondu dans les délais (un ménage métropolitain sur 2 880 a répondu) et leur questionnaire a pu être pris en compte et exploité.

En 2024, nouveau recul du taux de détention des crédits par les ménages

En 2024, le taux de détention des crédits pas les ménages a encore reculé pour s'établir à 41,9 %, le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis sa première enquête annuelle, en 1989.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est stabilisé pour s'établir à 29,7 % : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés (acquisition d'une résidence principale, d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou réalisation des travaux sur le logement).

En revanche la demande de crédits à la consommation s'est encore affaiblie en 2024, quel que soit leur réseau de distribution. Le taux de détention de ces crédits est descendu à 19,0 % (contre 20,9 % en 2023 et 24,9 % en 2020), le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Et en 2024, 17,7 % des ménages détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement : cette proportion qui était restée pratiquement stable jusqu'en 2011 (28,7 % en 2011) a régulièrement reculé depuis. De même, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement n'a pas réussi à se ressaisir : il s'est établi à 3,1 % en 2024 (4,3 % en 2011).

Ainsi, depuis 2020 les taux de détention des crédits immobiliers et des crédits à la consommation diminuent, à un rythme soutenu et en outre, plus rapide que celui constaté durant de précédentes périodes de ralentissement économique, voire de récession. Depuis 2020, le nombre de ménages détenant des crédits a diminué de 1 026 000 (contre 660 000 entre 2008 et 2010, par exemple) : et pour la seule année 2024, cette baisse a concerné 150 000 ménages.

Le ralentissement de l'inflation, puis la baisse des taux des crédits ont modifié le paysage budgétaire et financier des ménages en 2024 et leur moral s'est redressé. Le sentiment de la plupart des ménages détenant des crédits a été celui d'une stabilisation, voire d'une amélioration de leur situation budgétaire et financière : en 2024, 60,5 % estiment ainsi que leur situation financière s'est stabilisée ou améliorée (contre 53,6 % en 2023). Et 57,9 % considèrent qu'ils sont à l'aise avec leur budget ou que ça va (contre 56,6 % en 2023). En outre, après deux années de dégradation, la proportion de ceux qui se déclarent à l'aise avec leur budget s'est sensiblement redressée pour s'établir à un niveau élevé, à 19,7 % (contre 18,2 % en 2022 et 2023), largement au-dessus de la moyenne de longue période (16,0 % depuis 2001).

Compte tenu de ces évolutions, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023 (mais 51,5 % en longue période). Mais dans le même temps, comme la proportion des ménages considérant qu'ils ne peuvent y arriver que difficilement ou avec des dettes se maintient à un niveau élevé, la part de ceux qui estiment que les charges sont élevées ou beaucoup trop élevées s'est encore accrue pour la 4^{ème} année consécutive, pour s'établir à 14,6% (au-dessus de sa moyenne de longue période, 14,3 %). Néanmoins, 85,4 % des ménages estimaient toujours que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

Dans ce paysage, les intentions de souscription de crédits à la consommation rebondissent légèrement : à 3,7 %, la proportion des ménages envisageant le recours à ces crédits au 1^{er} semestre 2025 ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire. La remontée des intentions concernant les crédits immobiliers est aussi notable : mais en s'affichant à 3,1 % pour 2025, ces intentions restent très inférieures à leur moyenne de longue période (4,7 %) et leur réalisation risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur.

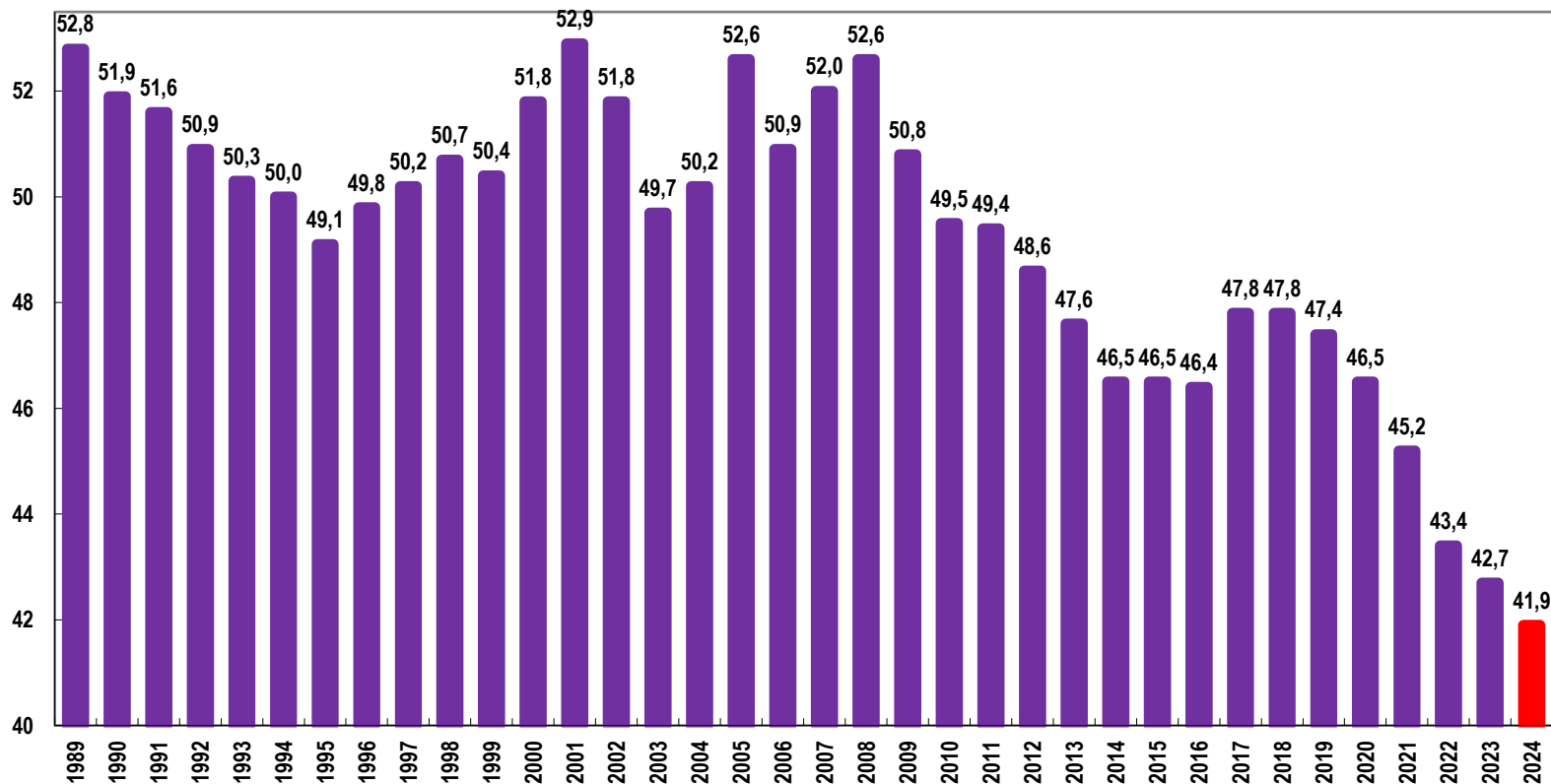
En 2024, la part des ménages détenant des crédits recule toujours.

Le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2024, pour la 6^{ème} année consécutive. La part des ménages détenant des crédits s'est établie à 41,9 % : un niveau inédit, le plus bas que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a constaté depuis plus de trente ans.

Seul le taux de détention des crédits à la consommation a baissé en 2024.

Et le nombre de ménages détenant des crédits immobiliers ou à la consommation a reculé de 1 026 000 depuis 2019, contre 660 000 durant la crise des subprimes.

La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

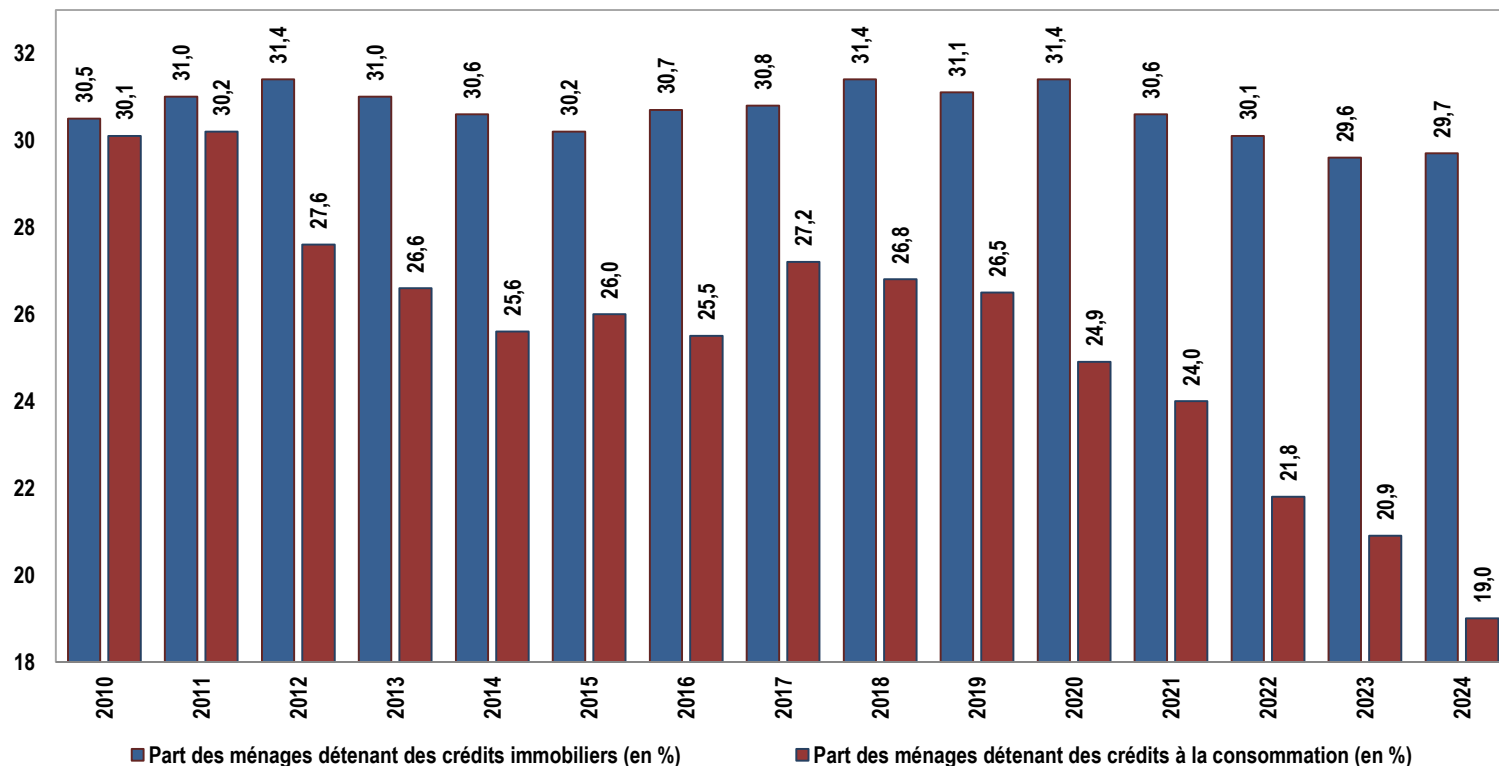


Le taux de détention des crédits à la consommation recule pour la 7^{ème} année consécutive. Il s'établit à 19,0 %, son plus bas niveau depuis la création de l'Observatoire.

En revanche, le taux de détention des crédits immobiliers se stabilise (29,7 %). La part des accédants à la propriété se maintient (23,7 %), après s'être affaiblie en 2023 : de 2020 à 2022, elle s'établissait à 24,1 %, son plus haut niveau depuis 1993.

La détention des crédits immobiliers pour financer l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) ou d'un autre bien immobilier, ou pour la réalisation de travaux s'est aussi stabilisée.

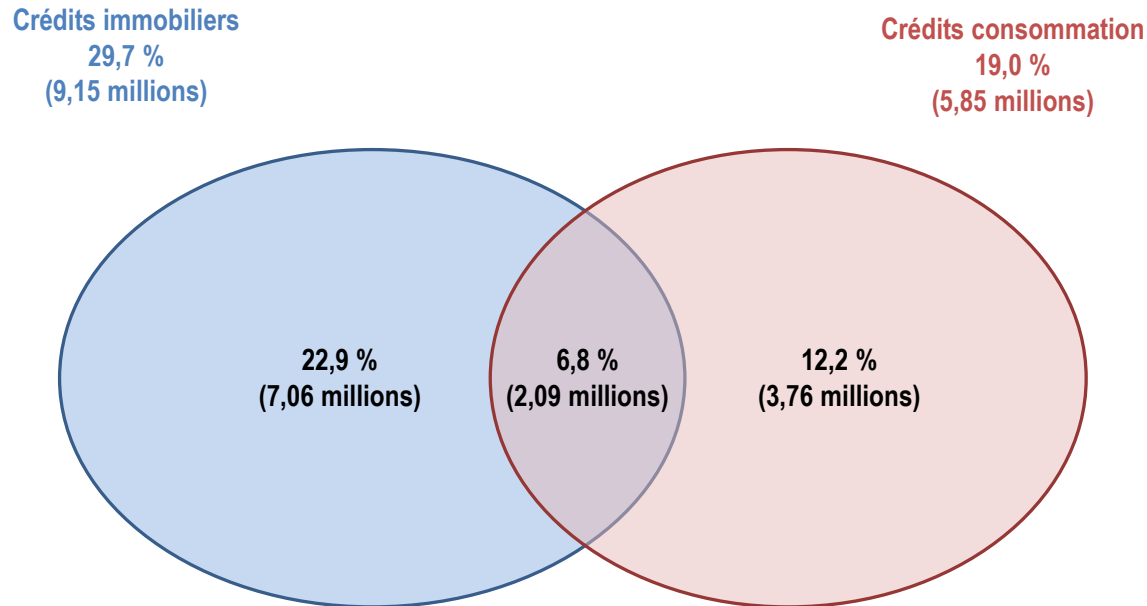
La part des ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



En 2024, près de 13 millions de ménages détenaient des crédits :

7,06 millions ne détenaient que des crédits immobiliers (22,9 % de l'ensemble des ménages),
3,76 millions que des crédits à la consommation (12,2 % des ménages)
et 2,09 millions des crédits immobiliers et des crédits à la consommation (6,8 % des ménages).

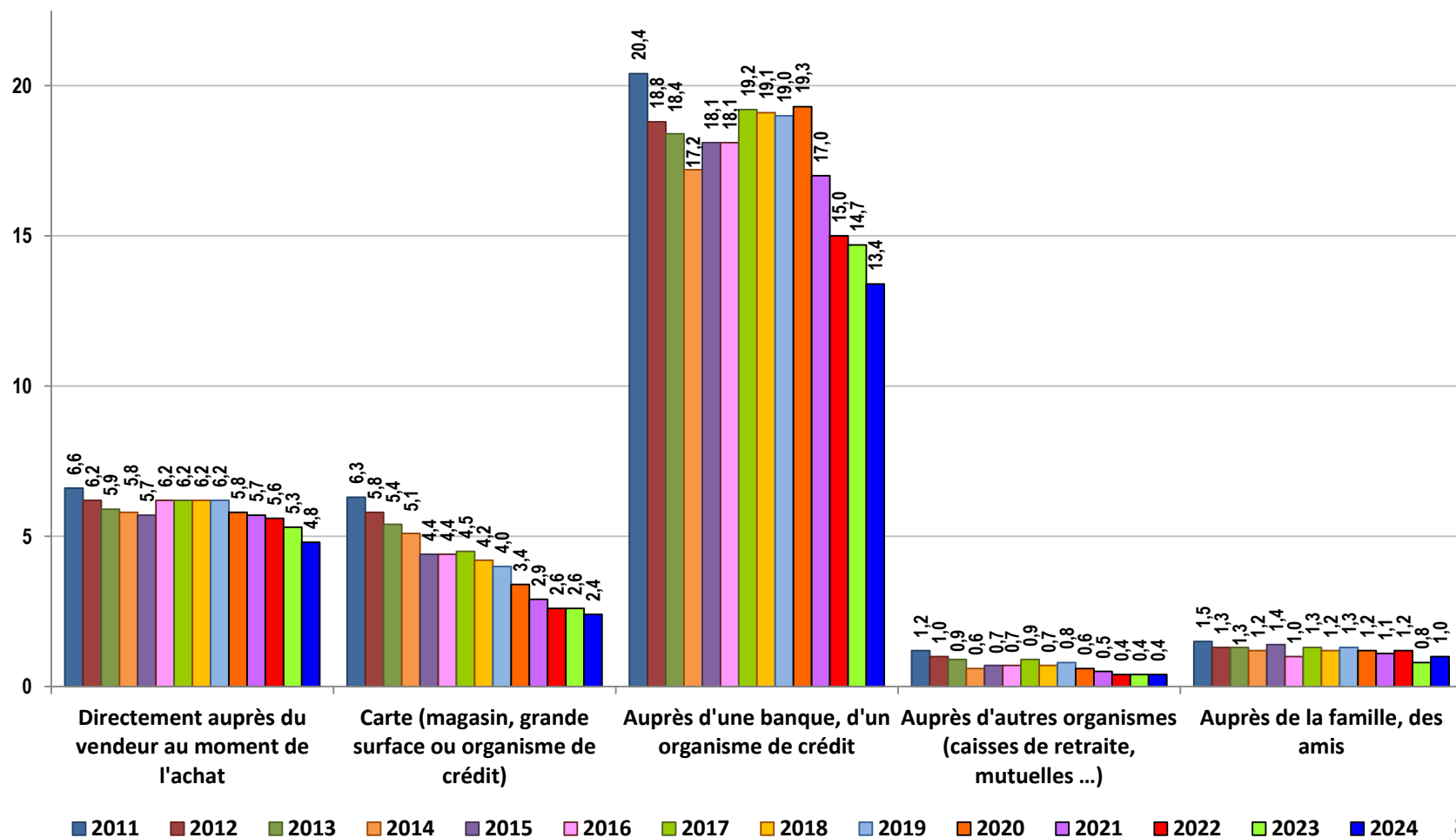
La baisse du taux de détention des crédits immobiliers observée dès 2021 concerne ceux des ménages qui les utilisent conjointement avec des crédits à la consommation : 6,8 % en 2024 contre 9,8 % en 2020. Dans le même temps, le taux de détention des seuls crédits à la consommation a reculé de près de 3 points : 12,2 % en 2024 contre 15,1 % en 2020.



La diffusion des crédits parmi les ménages en 2024 (Source : OCM /2025/)
41,9 % de ménages avec un ou plusieurs crédits
(12,91 millions de ménages)

La part des ménages détenant des crédits à la consommation (dont les LOA) baisse encore. Pour la 4^{ème} année consécutive, la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit diminue pour s'établir à 13,4 %, contre 19,3 % en 2020.

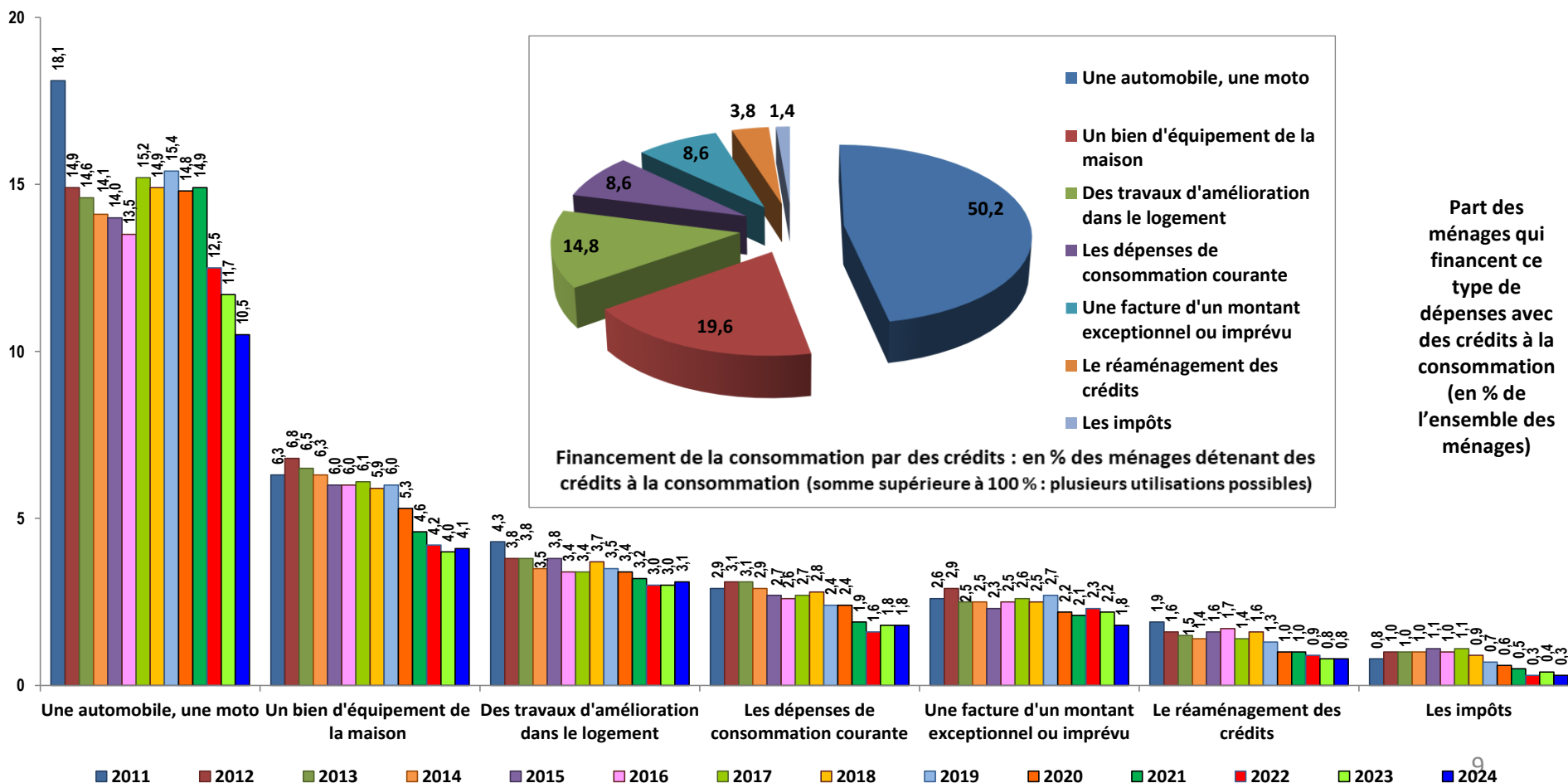
La diffusion des cartes (magasin, grande surface, ...) baisse toujours à 2,6 %, après 20 années de recul. Et depuis 2019, la part des ménages ayant contracté un crédit sur le lieu de vente (directement auprès du vendeur) recule.



Les crédits à la consommation permettent la réalisation des projets d'équipement.

En 2024, la part des crédits à la consommation utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements) se maintient à haut niveau (84,6 %).

Depuis la fin des années 2000, les ménages sont prudents dans leur usage des crédits à la consommation. Depuis 2010, les dispositions législatives applicables à ces crédits et leur moindre utilisation pour financer des dépenses de consommation courante ont accompagné l'évolution de leurs pratiques : évolution confirmée depuis 2020, avec la dégradation de leur environnement économique et financier.



L'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'améliore, après deux années d'une dégradation assez marquée.

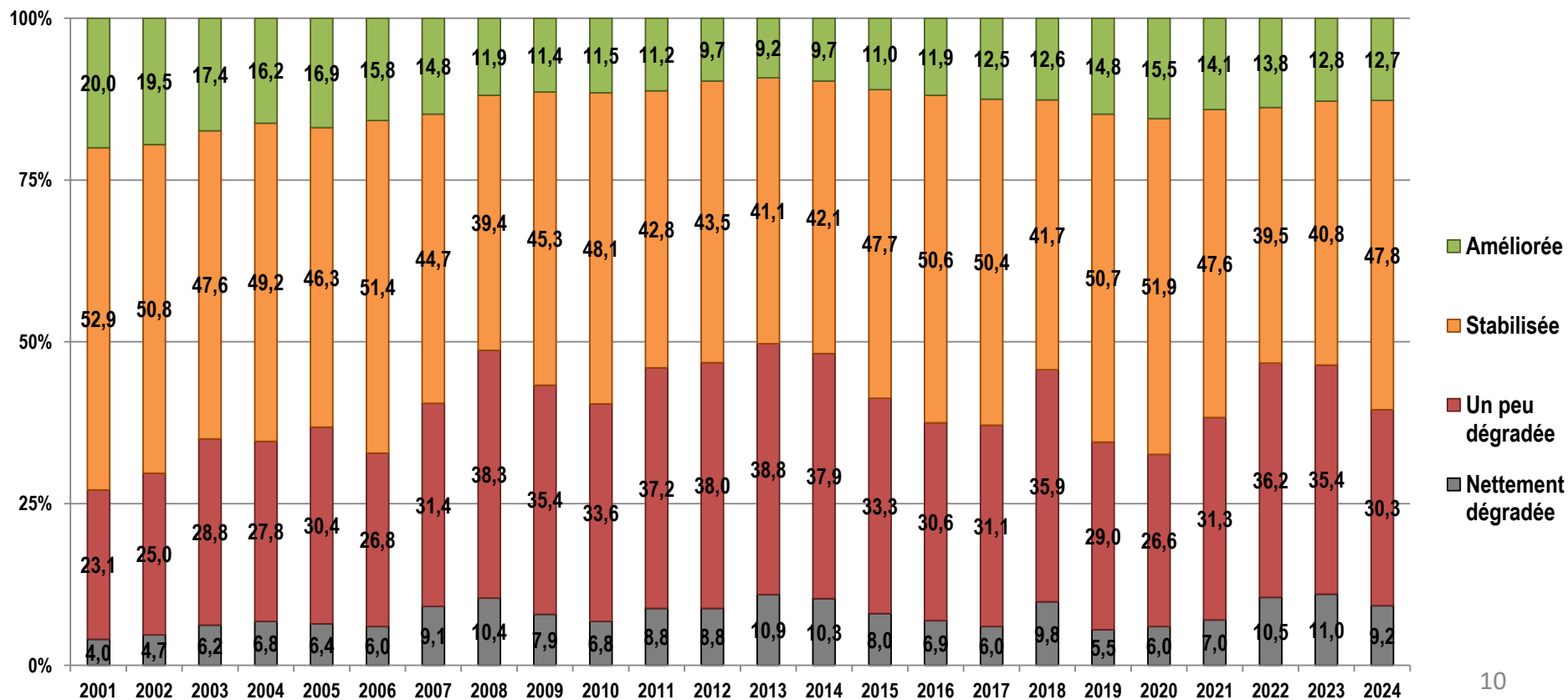
12,7 % considèrent qu'elle s'est améliorée (12,8 % en 2023 et 13,6 % en longue période)

47,8 % qu'elle s'est stabilisée (40,8 % en 2023 et 46,4 % en longue période)

30,3 % qu'elle s'est un peu dégradée (35,4 % en 2023 et 32,2 % en longue période)

9,2 % qu'elle s'est nettement dégradée (11,0 en 2023 et 7,8 % en longue période)

La proportion de ceux qui estiment que leur situation financière s'est dégradée (un peu ou nettement) recule rapidement : elle est maintenant plus faible qu'en longue période. Et comme chez les ménages ne détenant pas de crédits, cette amélioration s'inscrit dans le contexte d'un ralentissement marqué du rythme de l'inflation.



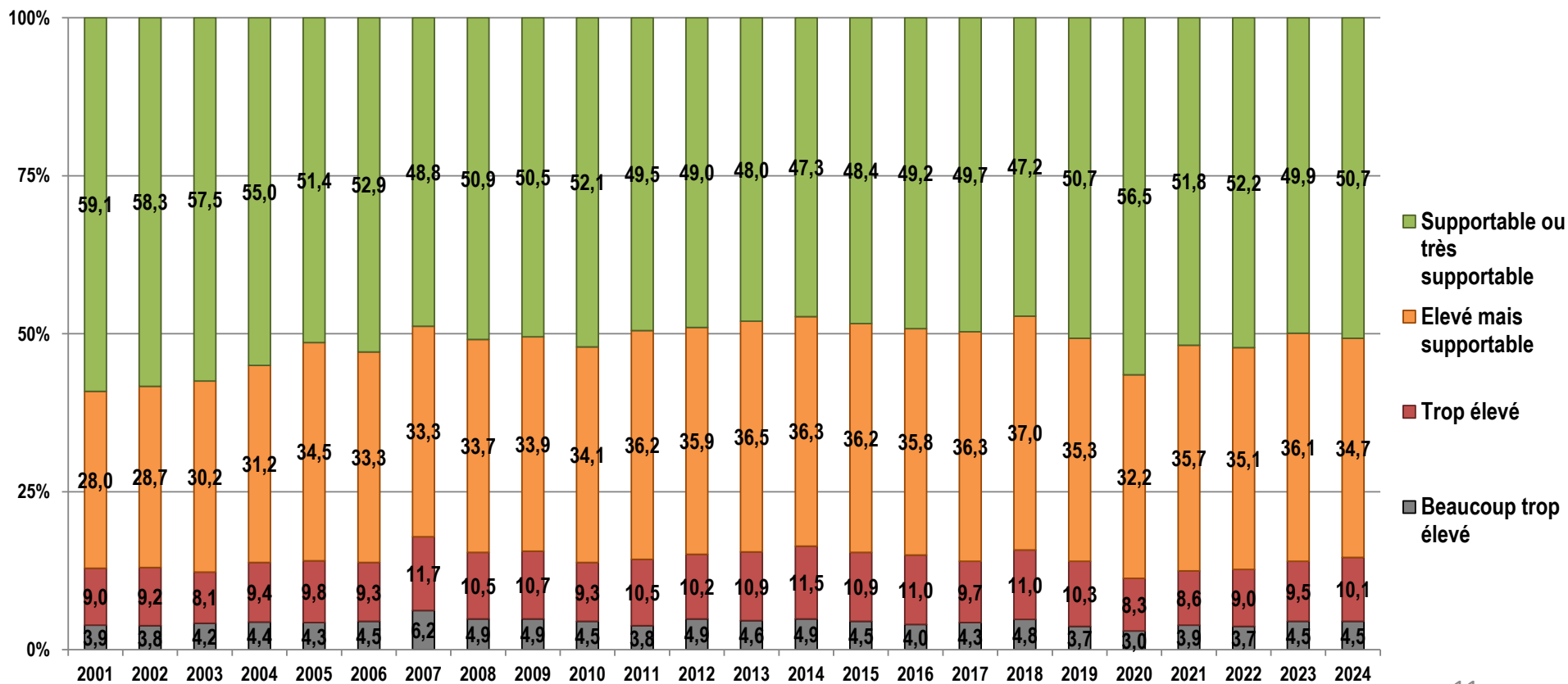
Bénéficiaire d'une amélioration de leur environnement, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé :

50,7 % des ménages avec crédits jugent les charges supportables ou très supportables (49,9 % en 2023, mais 51,5 % en longue période)

34,7 % élevées mais supportables (36,1 % en 2023, mais 34,2 % en longue période)

14,6 % trop élevée (14,0 % en 2023, mais 14,3 % en longue période)

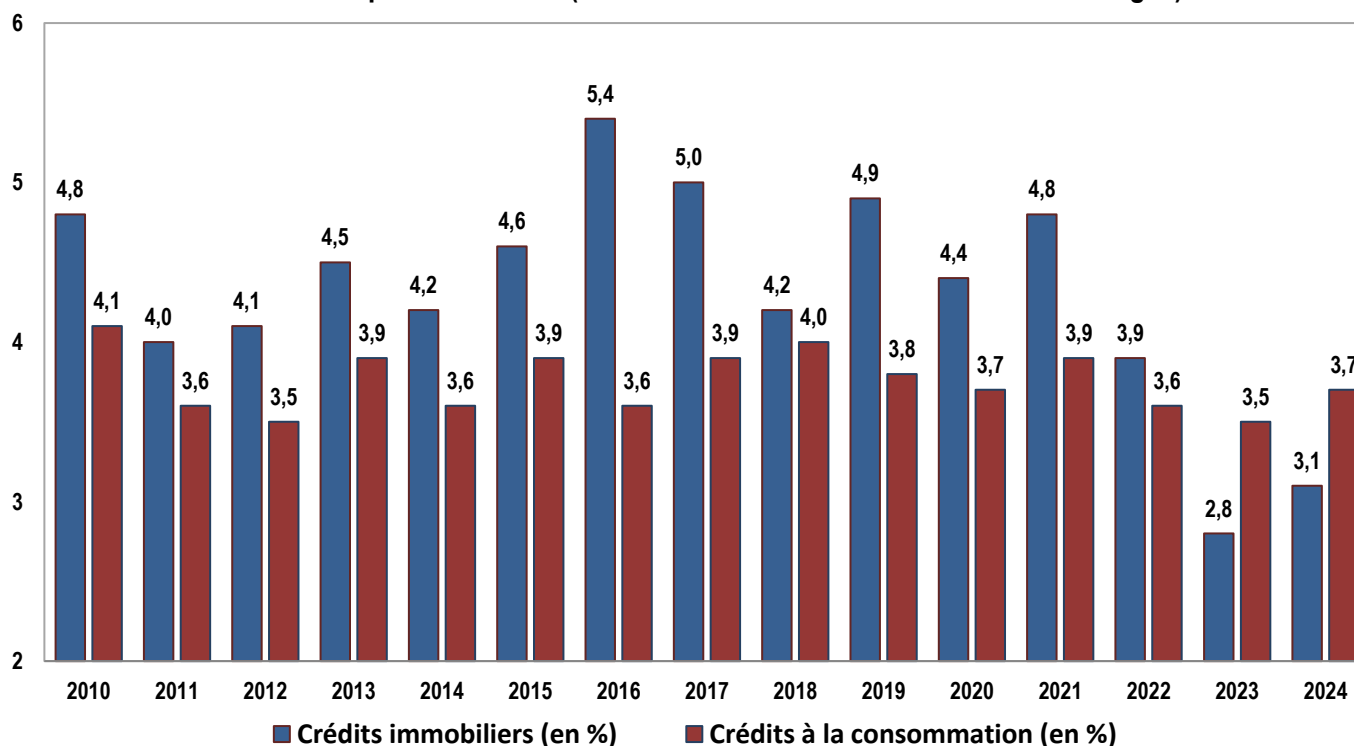
En 2024, le sentiment partagé par 85,4 % des ménages est celui de charges de remboursement supportables : cette proportion se situe un peu en dessous de la moyenne de longue période (85,7 %). A contrario de la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées (14,6 % en 2024 contre 14,3 % en longue période).



Léger rebond des intentions de souscription de nouveaux crédits pour les 6 prochains mois.

Les intentions concernant les crédits immobiliers remontent doucement, après les baisses de 2022 et 2023 : elles s'établissent néanmoins très en deçà de leur moyenne de longue période (4,5 %). Celles concernant les crédits à la consommation retrouvent leur niveau de longue période (3,7 % depuis 2011).

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits dans les 6 prochains mois (Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le regain de la demande de crédits immobiliers risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur : les intentions de souscrire ces crédits restent d'ailleurs très inférieures à leur moyenne de longue période. Concernant le recours à des crédits à la consommation, il ne fait que s'établir au niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire : soit un recul du ratio entre l'encours des crédits à la consommation et le revenu disponible des ménages (12,8 % en 2019 et 2020 ; 11,4 % en 2024).

En conclusion.

Depuis 2019, le taux de détention des crédits par les ménages recule. Et il s'est établi à 41,9 % en 2024, au niveau le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis sa mise en place, en 1989.

Alors que le rythme de l'inflation a nettement ralenti et que le moral des ménages s'est nettement amélioré (jusqu'à l'automne), le taux de détention des crédits à la consommation a encore reculé à 19,0 %, tous les réseaux de distribution des crédits à la consommation étant affectés par cette nouvelle dégradation : le renforcement d'un climat d'incertitude constaté depuis le déclenchement de la crise sanitaire et l'inquiétude sur la situation du marché de l'emploi ont continué de peser sur la réalisation des projets de consommation et notamment, sur l'opportunité de faire des achats importants. En revanche, la part des ménages détenant des crédits immobiliers s'est stabilisée pour s'établir à 29,7 % : et cela s'est constaté quel que soit le type de biens financés (acquisition d'une résidence principale, d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou réalisation des travaux sur le logement).

Dans un environnement dominé par le ralentissement de l'inflation, le sentiment d'une amélioration de leur situation financière et un moral qui se redresse, les ménages détenant des crédits ont considéré en 2024 que le poids de leurs charges de remboursement s'était allégé : ils étaient 50,7 % à estimer que les charges sont supportables ou très supportables, contre 49,9 % en 2023. En outre, 85,4 % des ménages estiment que les charges de remboursement de leurs crédits sont supportables.

Pour autant, les intentions de souscription de crédits à la consommation au 1^{er} semestre 2025 rebondissent légèrement : mais à 3,7 %, cette proportion ne fait que s'établir sur le niveau moyen constaté depuis la crise sanitaire. Et si la remontée des intentions concernant les crédits immobiliers est notable à 3,1 % pour 2025, ces intentions restent très inférieures à leur moyenne de longue période (4,7 %) et leur réalisation risque de se heurter à la réalité d'un environnement politico-économique peu facilitateur.